



Annulation devis travaux fenetre pvc

Par **fauche**, le **21/11/2008** à **18:34**

bonjour j ai signe un devis il y plus de sept jours et je souhaite l annule car je ne sens plus la societe avec laquelle j ai signe

Par **chaber**, le **21/11/2008** à **18:46**

Le délai de rétractation étant passé, vous ne pouvez plus revenir sur le devis accepté.

Par **Jurigaby**, le **21/11/2008** à **19:41**

Bonjour.

Il n'y a pas de délai de rétractation en matière de contrat de prestation de service autres que ceux d'assurances et ceux conclus sur internet.

Bien cordialement.

Par **chaber**, le **22/11/2008** à **06:01**

Jurigaby, je suis désolé de ne pas être d'accord les articles 121 et suivants du code de la consommation sont précis:

"La loi concerne les démarchages ayant pour objet la vente, la location, la location-vente ou la location avec option d'achat de biens ou la fourniture de services."

Si le devis accepté ou bon de commande est fait chez le client, la loi pour le délai de rétractation s'applique.

Cordialement

Par **spencerforyou**, le **12/01/2009** à **15:37**

Bonjour

j'ai le meme probleme que vous.

j'ai signée un contrat d'achat chez un entreprise..et là j'ai plus envie de faire chez eux pour plusieurs raisons.

- 1) je pars en etranger pour longs temps pour mon travail
- 2) ils sont plus cher .. (presque double fois cher que les autres)

Vous avez annulé le contrat ou pas?

Est ce qu j'ai un moyen?

Merci pour votre reponse et conseils svp

Bonne journée